

## Compte-rendu du CSAL du 05/12/2023

Administration :

V. Gabelle, L. Exertier, L. Soulié, L. Bezet

Secrétariat : M. Froment, S. Toulzac

### Déclaration liminaire au CSAL du 5/12/2023

Madame la Présidente,

Les points développés au CSAL de ce jour démontrent encore aujourd'hui que la DGFIP enchaîne les réformes à un rythme digne des coureurs du tour de France.

Aujourd'hui, un point à l'ordre du jour consiste à présenter la mise en place d'un Centre de Gestion Comptable à Limoges en 2024 pour les dépenses du bloc 2 (écologie et agriculture).

Ce point vient donc en contradiction avec l'observatoire interne dans lequel les agents souhaitent une pause dans les réformes.

Faut-il rappeler que le point d'orgue de cette réforme est la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics dont la détermination de la faute reste encore à définir par une jurisprudence en construction ?

Si l'accompagnement RH est prévu, le document actuel ne fait mention d'aucun élément sur l'installation matérielle des agents, leurs conditions de travail,...

Par ailleurs, il s'agit encore d'un investissement supplémentaire des agents qui ne se verront remercier que par des mots, peut-être par une prime mais en rien par une reconnaissance générale de l'ensemble des agents de la Fonction Publique d'État dont le pouvoir d'achat ne fait que s'effondrer.

Les 5 points accordés à tous en janvier prochain ne compensera en rien la perte de pouvoir d'achat que les agents subissent en plus des suppressions d'emploi au nom de l'exemplarité.

La DGFIP pourrait montrer la voie pour redevenir attractive, pourquoi pas en 2024 ?

La Direction défend la création du CGF au motif que ce sont des emplois qui seront créés à terme au TAGERFIP de la DDFIP 8, et qui empêche le SFACT de disparaître suite à des pertes de missions.

Concernant le pouvoir d'achat, cela relève du cycle de discussion national.

La Direction reconnaît l'affluence accrue des accueils des SIP et du SDIF en termes physique et téléphonique mais également via les e-contacts, la seule solution devant ce fiasco qu'est GMBI, reste l'EDR.

Concernant la dette informatique, les travaux continuent selon le calendrier.

## I. Approbation du procès-verbal du CSAL du 4/07/2023

Vote pour unanime

## II. Règlement intérieur du CSAL

Dans le cadre de la réforme des instances représentatives du personnel, la mise en place des comités sociaux d'administration (CSA) et des formations spécialisées (FS) doit être finalisée avec l'adoption du règlement intérieur (RI) par chaque CSA, conformément au décret n°2020-1427 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations publiques et les établissements de l'État.

Le règlement intérieur type DGFIP a fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales, à travers un groupe de travail (GT) dédié au règlement intérieur, le 5 septembre 2023, qui s'inscrit dans les suites d'un cycle de GT consacrés aux droits et moyens syndicaux.

Le projet de règlement intérieur amendé a été présenté en FS le 29 septembre 2023 afin de recueillir ses propositions, qui ont ensuite été communiquées au CSAR, à l'appui du projet de règlement intérieur.

Celui-ci a été soumis à l'avis du CSAR le 16 octobre 2023, puis en seconde convocation le 26 octobre 2023 pour lesquelles les organisations syndicales ont voté contre.

En local, FO et la CGT ont fait des propositions lors de la FS du 21/11/2023 ; Solidaires a transmis les siennes à la Direction.

Au final, l'ensemble des propositions se recoupant, les OS ont demandé à ce que le document de propositions reprennent l'ensemble des propositions pour ne faire qu'un seul document qui sera publié sur Ulysse 87.

Le CSAL sera donc reconvoqué pour voter sur le document de propositions des OS courant janvier 2024.

## III. Création du Centre de Gestion Financière de l'État (CGF)

L'organisation de la chaîne de la dépense de l'État fait intervenir trois catégories d'acteurs : les services prescripteurs (SP), les centres de services partagés (CSP) prestataires Chorus, et les services facturiers (SFACT) placés sous l'autorité d'un comptable public. Les ministères économiques et financiers ont souhaité une évolution de cette organisation en rapprochant, au sein d'une même structure, un CSP et un SFACT.

Le CGF constitue l'opportunité de poursuivre la simplification et la modernisation de la chaîne de la dépense par :

- une amélioration du service rendu aux services prescripteurs et aux fournisseurs qui ont désormais un interlocuteur unique,
- une fluidification de la chaîne de la dépense en supprimant les contrôles redondants,
- un enrichissement des missions des agents chargés de la gestion des actes.

Le CGF 87 sera composé de 37 emplois répartis de la manière suivante :

- 8 DDFIP 87
- 28 DREAL 87
- 1 ldiv implanté par la DGFIP

Le CGF de Poitiers fermant et les collègues qui y sont affectés ne suivant pas leur mission, la DREAL 87 est chargée de recruter au moins 6 agents pour lesquels les fiches de postes sont en création.

Le CGF sera créé le 01/04/2024 et sera installé dans les locaux du Pastel sur 1,5 niveaux, dans l'attente d'une future installation dans les locaux de Montmailler. Les collègues de l'actuel SFACT 87 ont visité les locaux.

Les agents de la DREAL 87 intégreront via une mise à disposition d'un an à l'issue de laquelle ils devront opter pour une intégration à la DDFIP 87 (quid de l'indemnitaire?), un détachement ou un retour vers leur administration d'origine.

Les équipes seront mixtes ce qui permettra un accompagnement et un tutorat. Les formations se dérouleront en présentiel à Limoges sur une durée de 11 jours au cours du premier trimestre 2024.

La DREAL fournit les locaux et le mobilier via une convention d'occupation, le matériel informatique est fourni par la DDFIP 87.

La navette courrier continuera d'être assurée par la DREAL 87.

Les OS se sont inquiétées concernant les points suivants :

- ➔ Le parking : il ne serait pas assez grand,
- ➔ La restauration collective : les agents auront toujours accès à Cruveilhier tant que le restaurant sera ouvert.
- ➔ Les emplois : si le nombre annoncé de 37 emplois est valable ce jour, quid des futures suppressions d'emplois ?
- ➔ Le délai de règlement à 9 jours ne risque-t-il pas de souffrir de cette nouvelle organisation notamment le temps de l'apprentissage des métiers ; la Direction nous indique qu'il existe une marge de manœuvre (objectif : 14 jours).

#### IV. Bilan du télétravail 2022

L'année 2022 se caractérise par 50 973 agents qui bénéficiaient d'au moins une autorisation de télétravail. Le taux mensuel s'établit autour de 49 %.

Depuis le 29/06/2022, les agents dits nomades peuvent bénéficier de jours de télétravail.

Au niveau national, on enregistre 73 refus de télétravail dans SIRHIUS et un total de 21 recours. Aucun refus de télétravail n'est signalé pour la DDFIP87.

La Direction souligne les efforts fait en matière d'équipement informatique et de formation.

Les prescriptions de télétravail via le médecin de prévention sont prises en compte dans la mesure du possible mais elles ne s'imposent pas à la Direction.

Les OS soulignent que les refus oraux de télétravail ne figurent pas dans les statistiques, mais pourtant ils existent.

Les OS ont dénoncé le manque de formation sur ce nouveau mode de travail qui mais à rude épreuve les collectifs.

Il est dommage que ces chiffres ne soient pas comparés à ceux des départements composant la région Nouvelle-Aquitaine.

V. Questions diverses

- Les claustras pour remédier aux courants d'air à l'accueil de Cruveilhier et les points d'eau sont en cours d'installation.
- Le délai de remboursement des frais de déplacement, qui a pu être excessif pour certains, est revenu à la normale (4 jours).
- Le PCRP continuera d'accueillir les collègues de la zone tampon subissant les nuisances sonores des travaux, dans la mesure de ses possibilités ; il est demandé également une possibilité d'impression sur le copieur.
- Depuis le début de la semaine, les collègues de Cruveilhier subissent des coupures d'électricité, de chauffage, d'informatique... empirant encore les conditions de travail des agents.
- L'eau froide dans les sanitaires est désormais devenue la norme au motif du plan de transition énergétique de la DDFIP 87.
- Les ascenseurs de Cruveilhier : La Direction disposerait des fonds nécessaires pour soit la refonte complète, soit une remise à niveau ; le dossier est transmis à la maîtrise d'ouvrage.
- AGRAFIL : les appels d'offres commencent à arriver ; les collègues investis dans la gestion du restaurant demandent le soutien de la Direction.

Séance levée à 11H53.

Vos représentantes en CSAL :  
Lydie PEYRICHOUT, Corinne ANDRIEUX

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

N° DGI ou N° AGORA : \_\_\_\_\_ ADRESSE MÈL : \_\_\_\_\_

GRADE : \_\_\_\_\_ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_ %

AFFECTATION : \_\_\_\_\_  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu